



## Conseil économique et social

Distr. limitée  
18 décembre 2001  
Français  
Original: anglais

---

### Commission de statistique

#### Trente-troisième session

5-8 mars 2002

Point 8 de l'ordre du jour provisoire\*

#### Ordre du jour provisoire et dates

#### de la trente-quatrième session de la Commission

### Activités des commissions techniques qui intéressent les travaux de la Commission de statistique

#### Note du Secrétaire général

La présente note a été établie dans le souci d'encourager une meilleure harmonisation et une coordination du travail des commissions techniques du Conseil économique et social. Elle vise à informer la Commission de statistique des activités entreprises par deux commissions techniques qui intéressent ses travaux, la Commission de la population et du développement et la Commission du développement durable. La Commission de statistique décidera peut-être de tenir compte de la présente note lors de l'examen des points 3 (Statistiques démographiques et sociales) et 5 (Statistiques des ressources naturelles et de l'environnement) pour définir l'ordre du jour de sa trente-quatrième session et apporter des modifications à son propre programme de travail pluriannuel.

---

\* E/CN.3/2002/1.



## Activités des commissions techniques qui intéressent les travaux de la Commission de statistique

### Table des matières

	<i>Paragraphes</i>	<i>Page</i>
I. Commission de la population et du développement .....	1–9	3
II. Commission du développement durable.....	10–18	4

## I. Commission de la population et du développement

1. La trente-quatrième session de la Commission de la population et du développement s'est tenue au Siège de l'Organisation des Nations Unies du 2 au 6 avril 2001 sur le thème spécial intitulé « Population, environnement et développement ».

### Documents dont était saisie la Commission de la population et du développement

2. Un rapport sur l'état de la population mondiale axé sur le thème de la session analysait les toutes dernières informations disponibles et les possibilités d'action en matière de population, d'environnement et de développement. Les thèmes abordés étaient les tendances en matière de population, d'environnement et de développement; les vues et politiques dans le domaine de la population, de l'environnement et du développement; population, croissance démographique, environnement et développement; migrations, mouvement de population, environnement rural, santé, mortalité, fécondité et environnement; et population, environnement et le développement en milieu urbain.

3. D'autres rapports traitent des flux de ressources financières devant concourir à l'application du Programme d'action de la Conférence internationale sur la population et le développement; des tendances démographiques à l'échelle mondiale; de l'exécution du programme et l'avancement des travaux dans le domaine de la population en 2000; et du projet de programme de travail de la Division de la population pour l'exercice biennal 2002-2003.

### Mesures de suivi adoptées par la Commission de la population et du développement

4. La Commission a adopté une résolution relative à la population, l'environnement et le développement dans laquelle elle a prié la Division de la population de poursuivre l'étude des liens qui existent entre population, consommation et production, environnement et ressources naturelles, et santé, en accordant une attention particulière aux niveaux, tendances et écarts en matière de mortalité, de fécondité, de répartition et de mobilité de la population ainsi qu'au rôle des politiques en matière de population et de développement et à la prise en compte systématique des questions sexospécifiques. Elle l'a

également priée de faire en sorte qu'il soit tenu compte des résultats de ses recherches à l'occasion de la préparation de la session extraordinaire de l'Assemblée générale consacrée à un examen et à une évaluation d'ensemble de l'application des décisions de la Conférence des Nations Unies sur les établissements humains (Habitat II), du Sommet mondial sur le développement durable et d'autres réunions et conférences intergouvernementales pertinentes. Elle a demandé en outre qu'il soit tenu compte des résultats de ces recherches ainsi que d'autres travaux de recherche sur la population, l'environnement et le développement lors du prochain examen et évaluation de l'application du Programme d'action de la Conférence internationale sur la population et le développement prévue en 2004.

5. La Commission a également approuvé le projet d'ordre du jour provisoire de sa trente-cinquième session qui doit se tenir en 2002 et adopté le rapport sur les travaux de sa trente-quatrième session.

6. Le thème spécial de la prochaine session de 2002 sera les droits et la santé génésiques, l'accent étant mis sur le VIH/sida, comme il ressort du Programme d'action de la Conférence internationale sur la population et le développement.

### Incidences pour la Commission de statistique

7. La Commission de la population et du développement porte un vif intérêt aux statistiques démographiques et sociales nationales compilées et diffusées sous les auspices de la Commission de statistique et en fait un grand usage technique surtout pour ce qui est des statistiques issues des recensements nationaux de la population et de l'habitation, des enquêtes intercensitaires sur les ménages et des statistiques de l'état civil. Les données démographiques et sociales établies par les services nationaux de statistique sont communiquées à l'ONU et diffusées chaque année dans son *Annuaire démographique* et tous les trimestres dans le *Population and Vital Statistics Report*. Ces statistiques constituent d'importantes contributions à la vaste gamme de rapports établis par les commissions techniques de l'ONU sur l'état des questions démographiques et socioéconomiques.

8. Le Sous-Comité des estimations et projections démographiques du CAC coordonne ces activités avec celles du Comité des activités statistiques. Les mesures

adoptées par la Commission de statistique au sujet des principes et recommandations relatifs aux recensements de la population et de l'habitation, aux statistiques de l'état civil, aux statistiques des migrations internationales et à l'amélioration des recensements de la population et de l'habitation aident à renforcer et à maintenir cette source internationale bien établie de données démographiques et sociales nationales couvrant plus de 200 pays et régions.

9. La Commission de statistique décidera peut-être de noter les mécanismes de coordination entre la Commission de statistique et la Commission de la population et du développement et l'intérêt de mener à bien et de renforcer le programme mondial actuel de recensement de la population et de l'habitation (1995-2004) qui touche aux préoccupations communes et aux activités des deux commissions.

## **II. Commission du développement durable**

### **Neuvième session de la Commission du développement durable**

10. La neuvième session de la Commission du développement durable tenue du 16 au 27 avril a été consacrée aux thèmes sectoriels de l'atmosphère, de l'énergie et des transports. La Commission a également examiné de manière approfondie les thèmes intersectoriels de la coopération internationale en vue de l'instauration d'un environnement propice et surtout des ressources pour le développement et de l'information pour la prise de décisions et la participation.

11. La Commission a indiqué que la disponibilité et l'utilisation de l'information étaient des thèmes communs à tous les chapitres d'Action 21. L'amélioration de l'information pour la prise de décisions nécessaire à la réalisation d'un développement durable passe par une coopération internationale et des mesures adaptées aux priorités nationales. La Commission a encouragé les organisations internationales à rationaliser leurs demandes d'informations concernant les rapports nationaux afin d'éviter le double emploi et pour ne pas faire peser une charge excessive sur les pays; préconisé un renforcement de la coopération et de la coordination en vue d'une meilleure intégration des systèmes d'information en tenant compte de la nécessité de

veiller à ce que tous les pays partagent des données intéressantes; et encouragé la poursuite de la mise au point d'indicateurs du développement durable, en fonction de la situation des pays et des priorités que ces derniers se fixent dans le cadre de la mise en oeuvre des objectifs du développement durable. Elle a également rappelé l'invitation faite par le Conseil à la Commission à servir de centre de coordination intergouvernemental pour l'étude des indicateurs utilisés par le système des Nations Unies. Elle a noté l'existence, entre pays, de grandes disparités dans la disponibilité des informations et encouragé les pays développés en coopération avec les organisations internationales à aider les pays en développement à renforcer leurs systèmes d'information et leurs bureaux statistiques nationaux de façon à améliorer l'efficacité de la collecte et de l'analyse des données.

12. À sa neuvième session, la Commission a achevé son programme de travail de 1998-2002 consacré à des thèmes sectoriels et intersectoriels spécifiques découlant d'Action 21 et de son examen quinquennal qui a eu lieu en 1997.

### **Préparatifs du Sommet mondial pour le développement durable**

13. Dans sa résolution 55/199 intitulée « Examen décennal des progrès accomplis dans la mise en oeuvre des textes issus de la Conférence des Nations Unies sur l'environnement et le développement », l'Assemblée générale a décidé que la Commission du développement durable, à sa dixième session, assumerait les fonctions de comité préparatoire à composition non limitée du Sommet mondial pour le développement durable. La Commission, constituée en session d'organisation du Comité préparatoire, s'est tenue du 30 avril au 2 mai 2001. Elle a procédé à un examen préliminaire des progrès accomplis aux niveaux local, national, sous-régional, régional et international ainsi que par les grands groupes et adopté plusieurs décisions relatives à ses prochains travaux préparatoires.

14. Les nouveaux thèmes prévus dans le cadre de la poursuite de la mise en oeuvre d'Action 21 seront examinés lors de sessions suivantes de la Commission constituée en comité préparatoire entre janvier et juin 2002. La deuxième session procédera à un examen et à une évaluation détaillés des progrès accomplis dans la mise en oeuvre d'Action 21 et des autres textes issus de la Conférence des Nations Unies sur l'environnement

et le développement et élaborera un projet de document sur le programme relatif à la poursuite de la mise en oeuvre d'Action 21. La troisième session adoptera le texte du document contenant les résultats de l'examen et de l'évaluation ainsi que les conclusions et recommandations en vue d'actions futures. Un projet d'ordre du jour et de grands thèmes éventuels seront proposés pour le Sommet. La quatrième et dernière session préparatoire se tiendra au niveau ministériel et adoptera un document politique concis qui sera présenté au Sommet.

15. Ce dernier se tiendra à Johannesburg du 26 août au 4 septembre 2002. Il devrait en principe donner lieu à un nouveau programme de travail pluriannuel de la Commission démarrant en 2003.

#### **Incidences pour la Commission de statistique**

16. L'importance de la communication régulière de données et d'informations est soulignée dans les chapitres 40 « L'information pour la prise de décisions » et 8 (sect. D) « Intégration du processus de prise de décisions sur l'environnement et le développement – Mise en place de systèmes de comptabilité économique et environnementale intégrée » dans lesquels la Division de statistique de l'ONU se voit assigner des tâches visant à la réalisation des objectifs ainsi définis. La Division doit donc participer à l'examen d'ensemble des progrès réalisés dans la mise en oeuvre des dispositions visées auxdits chapitres.

17. Les programmes statistiques en cours avaient été examinés lors de la trente-deuxième session de la Commission de statistique (voir E/CN.3/2001/15). La Commission est à présent saisie du rapport sur le suivi de cet examen et une analyse des domaines sur lesquels devrait porter la mise en oeuvre (voir E/CN.3/2002/16).

18. La Commission décidera peut-être de noter qu'il est important de participer au processus préparatoire du Sommet mondial pour le développement durable, et d'examiner, à sa trente-quatrième session, son programme de travail dans le domaine des statistiques et de la comptabilité de l'environnement en prenant en considération les résultats du Sommet et leurs incidences au plan des statistiques.